

Procédure de qualification dans le champ professionnel CVC

Selon l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale Champ professionnel «construction de voies de communication CVC» et l'ordonnance concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale

François Leblanc

Date de naissance	03.07.1998	Examen final	
Formation	51416 Constructeur-riche de routes CFC	Travail pratique (date)	30.06.2017
Classe	CR1A	Connaissances prof. (date)	10.-15.06.2017
Apprentissage	01.08.2014 - 01.08.2017		

Pos	DCO*	Note	Pondération partielle	Note domaine de qualification	Pondération	Valeur
a. Domaine de qualification «travail pratique»						
1	1	6.0	20%	1.20		
2	2	5.5	10%	0.55		
3	7	4.5	70%	3.15		
Note dans le domaine de qualification Travail pratique				4.9	40%	1.96
b. Domaine de qualification «connaissances professionnelles»						
1	1/2	4.0	30%	1.20		
2	7	4.5	70%	3.15		
Note dans le domaine de qualification Connaissances professionnelles				4.4	20%	0.88
c. Domaine de qualification «Enseignement culture générale»						
1		5.0		5.0		
2		5.5		5.5		
3		4.5		4.5		
Note dans le domaine de qualification Enseignement culture générale				5.0	20%	1.00
d. Note d'expérience						
a		5.0		5.0		
b		5.0		5.0		
Note dans le domaine de qualification Note d'expérience				5.0	20%	1.00
Note globale						4.8

La procédure de qualification avec examen final est réussie.

*DCO = domaine de compétences opérationnelles

La procédure de qualification avec examen final est réussie si la note du domaine de qualification «travail pratique» et la note globale est supérieure ou égale à 4.

Rapport d'examen

François Leblanc

Rapport de l'expert

Si, dans le cadre de la procédure de qualification, les experts constatent des lacunes dans la formation professionnelle, ils sont tenus de mentionner leurs remarques de manière exacte ci-après. Ils sont aussi appelés à présenter un rapport détaillé, même si la note moyenne est suffisante.

Les experts sont priés de transmettre, immédiatement après la procédure de qualification, ce formulaire dûment rempli à la commission d'examen.

Lieu, date

Président de la
commission PQ

Directeur d'examen
